



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

COURRIER REÇU LE

6 FEV. 2023

MAIRIE DE COURZIEU

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Manon Balan
Tél : 03 85 21 96 54
Mail : m.balan@inao.gouv.fr
MACON@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
Mairie de Courzieu
10 Place de la Mairie
69690 Courzieu

V/Réf : /
N/Réf : CM/MB-23-112

Mâcon, le 25 Janvier 2023

Objet : Modification PLU N°4
Commune de COURZIEU (69)

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 12 janvier 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme de votre commune.

La commune de Courzieu est située dans l'aire géographique de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) viticole « Coteaux du Lyonnais ».

Concernant le patrimoine viticole, votre commune possède un potentiel de 110 hectares délimités en AOP « Coteaux du Lyonnais ». Les parcelles dédiées à la production d'AOP viticoles, reconnues pour leurs aptitudes particulières, doivent impérativement être protégées de tout programme d'aménagement venant porter atteinte à leur vocation agricole. En effet, il s'agit là d'un potentiel non reproductible, à valeur agricole remarquable, permettant une valorisation des produits qui en sont issus.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La modification envisagée porte sur l'ouverture et l'encadrement du développement de la zone à urbaniser du secteur de la Croix Rousse.

Les parcelles projetées à l'urbanisation déjà zonées en AU (A Urbaniser) dans le PLU actuellement en vigueur sont situées en dehors de l'aire parcellaire délimitée de l'AOP « Coteaux du Lyonnais ». Elles sont proches de parcelles actuellement conduites selon le mode de production de l'Agriculture Biologique.

La zone à urbaniser représente un tènement de 3,6 hectares pour la construction de 50 à 60 logements.

L'INAO souligne la prise en compte dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la limitation de l'imperméabilisation des sols, ainsi que la mise en place de continuité végétales permettant de mailler l'espace.

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est
Site de Mâcon
37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MACON Cedex
Tél.: 03.85.21.96.50
www.inao.gouv.fr

Après étude du dossier et compte tenu de l'absence d'impact de la modification envisagée par votre commune sur l'AOP « Coteaux du Lyonnais », l'INAO ne s'oppose pas à ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice
et par délégation
Christèle MERCIER



Copie : Direction Départementale des Territoires (DDT) – Rhône